



SORNAY, le 22.11.2012

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 20 Novembre 2012, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 16.10.2012 est adopté à l'unanimité.

Etaient présents : BESSARD Geneviève, BESSONNARD Bernadette, BOUILLOT Alain, CLERC Christian, FICHET David, MASSOT André, PELLIGAND Patrick, TERRIER Anne-Hélène, THIELLAND Jean-Claude, THIVANT Jean-Luc, THIVANT Pierre, TREFFOT Patricia

Absent : COMPARET Ronald

Excusés : BOUDIER Laurent, GUIGUE Bruno, LANDRE Séverine

Représenté : DAUTEL Arnaud par THIVANT Pierre, MORIER Patrick par PRUDENT Julien

Secrétaire de séance : FICHET David

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

SYNTHESE DE LA RENCONTRE DE MEDIATION DU 29.10.12 ENTRE UN PERSONNEL, LA MUNICIPALITE ET LE CENTRE DE GESTION

Patricia TREFFOT, Adjointe en charge de la gestion des personnels du secrétariat, d'entretien des bâtiments et des agents des écoles, relate la rencontre de médiation qui s'est tenue en Mairie le 29.10.12, à l'issue d'un arrêt de travail long d'un personnel. Elle a réuni Monsieur le Maire, Patricia TREFFOT, une représentante du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire, l'agent communale concernée et un représentant syndical. La reprise de l'agent est annoncée effective depuis le 16.11.2012 assortie d'une nouvelle fiche de poste.

FIXATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL COMMUNAL

Comme chaque année, une prime facultative de fin d'année est accordée au personnel de la commune. Après avoir pris connaissance des taux de l'inflation en vigueur, une augmentation de 2 % sera effectuée sur le montant de la prime, maintenant ainsi le pouvoir d'achat des agents. L'Assemblée est informée que la suppression de la défiscalisation des charges salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter de septembre 2012 (suite à la décision du Gouvernement) engendre une perte comprise entre 50 et 80 € par rapport à 2011 sur le net de la prime consentie à chaque agent.

CHANGEMENT DE GRADE DE PLUSIEURS PERSONNELS COMMUNAUX

Six agents communaux peuvent prétendre à un changement de grade pour l'année 2013. L'avancement de grade est facultatif et laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale qui établit ses propositions après appréciation des acquis, de l'expérience professionnelle et de la valeur professionnelle des agents promouvables. Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- la suppression d'un poste de rédacteur et d'un poste de secrétaire de Mairie au 01/01/2013 à temps complet, avec effet du 1^{er} janvier 2013 et la création de deux postes d'attaché, au 01.01.2013, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire – postes pré-affectés- (à

l'unanimité pour le poste de secrétaire de mairie, et à 12 votes pour et 3 abstentions pour le poste de rédacteur)

- la suppression d'un poste d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles au 01/01/2013 à temps non complet, avec effet du 1^{er} janvier 2013 et la création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles au 01.01.2013, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire – poste pré-affecté- (8 votes pour et 7 abstentions)

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la création des postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, d'Agent de Maîtrise, et de Technicien pour l'année 2013 (13 votes contre et 2 abstentions). Il préfère attendre de pouvoir évaluer précisément l'évolution et l'implication de chacun à l'intérieur des nouvelles grilles hebdomadaires.

REFONTE DES EMPLOIS DU TEMPS DES AGENTS TECHNIQUES

Le Maire et Pierre THIVANT, Adjoint chargé du personnel des services techniques, rendent compte de la refonte des emplois du temps des agents des services techniques, mise en place au 22.10.2012.

Il est donné lecture d'un courrier relatif à cette refonte rédigé par un agent communal qui a souhaité faire part de ses remarques. L'Assemblée en prend note et est informée que plusieurs réunions sont prévues en fin d'année pour dresser une situation de ce nouveau fonctionnement après 6 à 8 semaines de fonctionnement.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES DE SORNAY

Le Conseil prend acte de l'absence provisoire de nouveau bureau du Comité des Fêtes suite à l'Assemblée Générale du 17.11.2012. Il prend note de la tenue prochaine d'une rencontre du bureau sortant avec les Présidents des associations Sornaysiennes pour évoquer les modalités de renouvellement pérenne du Comité des Fêtes et redéfinir éventuellement les missions de celui-ci.

BULLETIN MUNICIPAL DE DECEMBRE 2012

L'Assemblée prend connaissance de l'ébauche du Bulletin Municipal qui sera distribué fin décembre 2012. Le prochain numéro sera réalisé été 2013 pour une distribution en septembre prochain (décalage dû aux prochaines élections municipales de mars 2014).

ETUDE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ETUDIANTE DANS LE CADRE D'UN STAGE OBLIGATOIRE A L'ETRANGER

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier d'une étudiante domiciliée à Sornay sollicitant une subvention pour effectuer un stage dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre de sa formation. Il est décidé de ne pas y donner une réponse favorable.

REVISION DE TARIFS DES SALLES, CONCESSIONS CIMETIERE ET CHAUFFAGE LOGEMENT MATERNELLE

Il est procédé à la révision des tarifs de locations de salles, de forfaits de la garderie périscolaire, de droits de place, de concessions au cimetière et de chauffage du logement de l'école maternelle. Une hausse de 2% en moyenne est pratiquée. Ces tarifs entreront en vigueur au 01.01.2013.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à divers virements de crédits concernant la section Investissement du Budget Principal – Exercice 2012 – Dépenses :

- Opération 14 – compte 21534	- 16 000 €
- Opération 14 – compte 2315	- 7 987 €
- Opération 15 – compte 21316	- 1 801 €
- Dépenses Imprévues – compte 020	- 5 000 €
- Opération 13 – compte 2313	+ 28 888 €
- Opération 12 – compte 2188	+ 1 900 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision modificative précisée et argumentée par Patrick PELLIGAND, Adjoint aux finances.

INDEMNISATION DES ASSURANCES A LA COMMUNE SUITE A L'ORAGE DE GRELE DU 23.08.2012

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à des dommages causés par un orage de grêle le 23.08.2012 sur les volets roulants de l'école maternelle et du logement du 1^{er} étage, ainsi que sur les portes

des ateliers municipaux, les assurances GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE, ont fait parvenir un chèque de 2 002.20 € à titre d'indemnité pour les détériorations.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette indemnité.

SITUATION DES FINANCES COMMUNALES AU 25.10.2012

Patrick PELLIGAND, Adjoint chargé des finances, dresse la situation financière au 25.10.2012, bilan intermédiaire assez satisfaisant laissant augurer un exercice 2012 conforme aux objectifs fixés par le Conseil Municipal en mars dernier.

PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 10.07.2012, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer une convention P.U.P. dont le montant s'élève à 14 272.83€ H.T. soit 17 070.30 € TTC, relatif au projet d'un particulier de l'aménagement d'un nouveau quartier aux Renouillères.

Le Maire informe que la demande de permis d'aménager est en cours d'étude dans les locaux de la DDT de CHALON S/S. Un chiffrage de ErDF a été transmis par la DDT CHALON S/S à la Mairie de SORNAY en date du 06.11.2012. Une extension électrique d'une longueur de 16 mètres est nécessaire le long de la rue des Renouillères pour alimenter les parcelles G 198-199. Ces travaux ont été évalués par ErDF pour un montant de 2 609.05 € H.T. (3 120.42 € TTC).

Monsieur le Maire rappelle que l'Article 9 du P.U.P. indique que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

Il conviendrait donc d'adopter un avenant au P.U.P. pour intégrer le montant d'extension électrique.

A l'unanimité des élus présents (Pierre THIVANT s'étant retiré pour cette question), le Conseil Municipal approuve l'Avenant n°1 pour un montant de 2 609.05 € H.T. soit un montant total de travaux de 16 881.88 € HT.

ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BATIMENT DU 25.10.2012

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la commission bâtiment du 25.10.2012, chargée d'étudier les différentes propositions de la part de cabinets d'architectes pour réaliser une étude en prévision de travaux pour mise aux normes des anciens ateliers municipaux. Le Conseil valide sa proposition de voir trois d'entre eux reçus pour un entretien en Mairie fin novembre et adopte le questionnaire préparé pour les entretiens.

ENTRETIEN RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ETUDE DEFINITIVE DU PASSAGE EN SEMI-REGIE

Par contrat d'affermage visé en Sous-préfecture de LOUHANS 71 le 25.01.2000, la Commune de Sornay a confié à la société SAUR l'exploitation de son service assainissement. Le contrat arrivait à échéance au 31.12.2011. En date du 08.11.2011, la Commune de Sornay a délibéré en faveur de la prolongation de ce contrat pour une année supplémentaire jusqu'au 31.12.2012.

Monsieur PELLIGAND, Adjoint chargé de la gestion des finances, présente un projet de convention entre la société SAUR et la Commune de Sornay pour la perception de la redevance assainissement.

Il présente également un projet de convention de la même société pour la prestation concernant l'entretien des installations de relèvement et le curage du réseau. Cette convention présente les conditions dans lesquelles seront effectuées, par les soins de la SAUR, les visites de surveillance, dépannage et assistance technique des 2 postes de relèvement équipés chacun de 2 groupes électropompes et le curage du réseau, en semi-régie.

Ces deux conventions seraient applicables à compter du 01.01.2013.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les deux conventions.

Monsieur le Maire remercie Pierre THIVANT et Patrick PELLIGAND, ainsi que M. GUESNARD de la société SAUR, pour le sérieux de leur investissement depuis 8 mois. Ils ont élaboré cette convention toute personnalisée pour la défense des intérêts des Sornaysiens raccordés à l'Assainissement Collectif.

PLU : COMPTE-RENDU DU 19.10.2012, VALIDATION DE LA MISE EN FORME DEFINITIVE DU PADD, DEFINITION DES SECTEURS DE PLANTATIONS, ECHEANCIER PLU ET ZONAGE ASSAINISSEMENT, INFORMATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'Assemblée prend connaissance d'informations diverses relatives au PLU. Une lecture du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) suite aux reformulations préconisées par le Bureau d'Etudes Natura, est donnée. Sa version définitive est acceptée à l'unanimité par les élus.

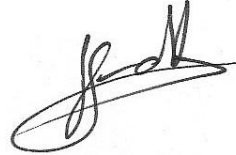
CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : COMPTE-RENDU DU 08.11.2012 ET PREMIERES DECISIONS D'ORIENTATION DU CONSEIL POUR LES ETUDES AVANT ETABLISSEMENT DE LA CARTE DEFINITIVE

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 08.11.2012, relative à l'élaboration de carte de zonage d'assainissement, parallèlement à l'élaboration du PLU. Ses préconisations futures en matière d'extension du réseau d'assainissement collectif et de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif sont validées par le Conseil. Monsieur le Maire est chargé d'en faire part au bureau G2C pour préparation du dossier d'enquête publique souhaitée en concordance avec celle du PLU.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance d'informations et courriers divers.

Le Maire de Sornay,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Prudent', with a stylized flourish at the end.

Julien PRUDENT